Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 14 (1876)
Heft: 24

Artikel: Chignons, perruques et toupets
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-183800

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quand l'opinion est bouena, l'est bon dè la rinforcî quand mémo; po cein foudrâi dâi z'écllierbotâïès, et quand on fâ 'na bouna eintreprâisa, n'ein faut pas démouâdrè; et se iavâi dè la tisanna dè tétu, foudrâi s'ein gonclliâ coumeint dâi tâta-vin, tu lè dzoi. On vâi avoué grand pliési lè tenâbliès dè la Recafaïoûla, académie po lo patois, iô l'est que lè brâvès dzeins que lâi vont travaillon po ne pas lo laissi paidrè. Po lè manteni et lè rinforcî dein lâo bouenès idéès, lâo soito fouâce tracllîâïes dein lo 70 dè la Coûta âo bin dè Lavaux, et fouâce écllierbotâïès dein lo 65 d'Yvorne. A. P.

Chignons, perruques et toupets.

Nous demandons pardon à nos lectrices pour les détails un peu prosaïques que nous donnons plus bas sur la chevelure ; puissent-ils ne pas trop désillusionner tant de jeunes cœurs qui soupirent et qui s'exaltent à la vue de ces longues et blondes tresses que nous voyons chaque jour flotter sur les épaules de nos jeunes dames et demoiselles.

Voici ce que dit à ce sujet une statistique que nous empruntons à bonne source. C'est impitoyable, cruel, mais c'est vrai :

« Il résulte des comptes-rendus des opérations commerciales de Marseille que, pendant l'année dernière, il est entré dans ce port 75,000 kilogr. de cheveux provenant des contrées lévantines de l'Asie Mineure, de l'Egypte, de l'Indoustan, de la Chine, de l'Italie, de l'Espagne.

Mais ce n'est là que le chiffre de l'importation faite par Marseille. Ce serait bien autre chose, si l'on ajoutait celui de l'emploi total de la fabrication annuelle des faux cheveux en France. Sait-on à combien s'élève ce chiffre ? A 130,000 kilogr., soit 130 tonnes, soit le poids équivalent à celui de près de quatre locomotives. Il est entendu que ce poids s'applique aux cheveux provenant de personnes auxquelles, vivantes, on achète la chevelure, ou auxquelles, mortes, on la taille ; car il est une autre catégorie de cheveux dont il sera dit quelques mots plus bas.

Toute cette marchandise capillaire, travaillée, crêpée, peignée, cardée, transformée en chignons, perruques, tresses, nattes et bandeaux, etc., donne lieu à une exportation qui produit près de 1,500,000 francs, et qui est prise en presque totalité par l'Angleterre et les Etats-Unis.

On sera bien étonné d'apprendre que ce chiffre fabuleux de kilogrammes de cheveux provenant de tous les pays et récolté en France même, sur des têtes vivantes ou mortes, est insuffisant aux besoins de la mode, aux frénétiques exigences de la chevelure du beau sexe.

Oui, ces 130,000 kilogrammes, ces montagnes de cheveux sont loin d'être à la hauteur de la consommation ; il faut faire appel à une autre source, à une autre industrie productive, et cette autre industrie, c'est Paris d'abord et quelques grandes villes qui la pratiquent. C'est le philosophe nocturne, le chiffonnier, qui est le fournisseur supplémentaire des matières nécessaires à l'ornement occipital de nos élégantes. Voyez, dans son sac crasseux, des poignées de petits paquets de papier. Ce sont les résidus de la toilette de Paris.

Voici des cheveux de bourgeoises. En les retirant du démêloir, elles les enroulent, les enveloppent dans le papier à papillottes et les jettent dans les balayures que l'on dépose à la rue. Ceux-ci proviennent de domestiques qui habitent les étages élevés et qui les jettent par la fenêtre : ils tombent sur le sol ; l'eau du ruisseau ou la boue du pavé les arrête et les fixe, et le chiffonnier ramasse les uns et les autres.

Tels que vous les voyez, c'est à ne pas les tenir avec des pincettes, n'est-ce pas ? on croit que ce n'est bon à rien. Eh bien ! c'est avec ces hideux rebuts que l'on fabrique ces nattes luxuriantes, de toutes les couleurs, de toutes les longueurs pour les femmes, et ces toupets séducteurs pour les céladons plus galants que de raison.

Ces déchets, en apparence sans valeur, peuvent se vendre 5 et 6 fr. le kilogramme. Il y a, pour les acheter, des chiffoniers spéciaux qui les revendent aux petits marchands de cheveux, lesquels les travaillent et les cèdent à leur tour aux marchands en gros, qui les débitent aux perruquiers et aux coiffeurs, et les expédient en province et à l'étranger.

Telle est l'industrie grâce à laquelle la France peut livrer à la consommation intérieure et à l'exportation des milliers de chignons du meilleur goût. »

Comme les temps sont changés !

(Une page d'histoire.)

Le général Bonaparte venait de faire subir à l'Autriche des défaites écrasantes, lors de sa première campagne d'Italie, en 1797. Le conquérant, descendant à pas de géant du haut des Alpes, marchait résolument sur Vienne, lorsque intervint le glorieux traité de Campo-Formio. Par ce traité, dont Bonaparte signa les préliminaires, sans trop se préoccuper de l'opinion du Directoire, l'empereur d'Allemagne abandonnait à la France toutes ses possessions des Pays-Bas et consentait à ce que *le Rhin devint la limite de la République sur les frontières de l'Est et du Nord.* Il renonçait à la Lombardie et recevait en échange les Etats de terre ferme de la république de Venise, que Bonaparte venait de démembrer.

Le Directoire ne vit pas sans alarmes un jeune général, porté au premier rang par une seule campagne, décider arbitrairement de la guerre et de la paix ; mais l'opinion publique exaltait ses triomphes, et le Directoire n'osant le désavouer, voulut paraître s'associer à sa gloire, en lui accordant, à Paris, des honneurs qui n'avaient, jusqu'alors, été rendus à aucun général.

Il fit préparer une fête triomphale pour la remise du traité de Campo-Formio. Cette imposante cérémonie eut lieu dans la cour du palais du Luxem-